



MAIRIE DE NANÇAY
18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation :
02/11/2023

Date d'affichage :
02/11/2023

**OBJET : Convention
n°C0338 pour une mission
d'Assistance à Maîtrise
d'Ouvrage relative à
l'opération : étude
patrimoniale eau potable**

L'an deux mille vingt-trois
le neuf novembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER,
PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Absents : Madame GUÉRU, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de signer une convention avec l'Agence CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES, Hôtel du Département – 1, place Marcel Plaisant – CS 30322 – 18023 BOURGES Cedex, afin que celle-ci réalise l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le compte de la Commune concernant une étude patrimoniale d'eau potable (convention n°C0338).

Le montant de la convention liée à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 3 236.80 € H.T. soit 3 884.16 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de confier l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de cette étude à l'Agence CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES et autorise le Maire à signer la convention associée, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait à Nançay, le 10 novembre 2023

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 10 novembre 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :